

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	25

N° 15-DCM-DGS-116

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 19 NOVEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Novembre 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION : EXAMEN ET ADOPTION DES DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2015 – DISSOLUTION DES BUDGETS ANNEXES ZONE D'AMENAGEMENT LA MOUNINE ET ZONE D'AMENAGEMENT LE VILLAGE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO

**POUVOIRS** : Christian GARNIER à Hervé STASSINOS  
Lionel RIQUELME à Jean-François PLANES  
Daniel DUVOUX à Cécile GOMEZ  
Paul MOUROT à Daniel VESSEREAU  
Michel LUCIANI à Pascal CAMPENS  
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Magali VINCENT à Bérénice BONNAL  
Dominique ROLLAND à Jean-Marc ILLICH

**ABSENTS** : Christian GARNIER – Lionel RIQUELME – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Denis CHAMBI – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Bernard PEZERY – Jennifer DELI – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Pierre-Laurent CHABLE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Céline PRATI-AIGUIER

=====

**M. Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Dans le cadre de l'aménagement des zones de la Mounine et du Village, la commune avait procédé à la création de deux budgets annexes. L'existence de ces budgets ne se justifiant plus aujourd'hui,

il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe de leur dissolution au 31/12/2015 et d'autoriser Monsieur le Trésorier à passer toutes les écritures nécessaires à cette opération.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : **Le Maire, Hervé STASSINOS**



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.  
Transmis au contrôle de légalité le :  
..... 02 DEC. 2015 .....

Publié ou notifié le :  
..... 04 DEC. 2015 .....

**Le Maire,**

